

LIVRET D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉLÈVES

ACCUEIL ET RESSOURCES DU TERRAIN DE STAGE

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Unité A1



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
FICHE 1	4
Présentation des Hospices Civils de Lyon	4
FICHE 1 bis.....	5
Présentation de l'établissement d'accueil.....	5
FICHE 2	7
Charte d'encadrement Hospices Civils de Lyon	7
FICHE 3	8
Présentation de l'unité et conditions d'accueil.....	8
FICHE 4	9
Conditions d'accueil	9
FICHE 5	10
Pré requis avant l'arrivée en stage.....	10
IFSI.....	10
FICHE 6	11
Situations cliniques prévalentes	11
Habilitation au dossier patient Easily para médical.....	12
Les 9 engagements pour la qualité de vie des stagiaires paramédicaux	13

PRÉAMBULE

Bienvenue au sein du Groupement Hospitalier Sud des Hospices Civils de Lyon.

Ce livret vous est destiné, il vous renseignera sur les conditions dans lesquelles va se réaliser votre stage. Il doit être pour vous un outil afin de mieux appréhender le temps que vous allez passer au sein du service.

Comme le rappelle votre référentiel de formation, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances, mais aussi des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Vous devez être acteur de votre formation et pour cela il vous sera demandé de présenter et compléter votre portfolio tout au long du déroulé de votre stage.

Vous devrez formuler des objectifs de stage au regard de votre avancement dans la formation mais également de vos attentes en lien avec les spécificités du service qui vous accueille.

Vous devrez également, et ce tout au long du déroulé du stage, réaliser votre auto évaluation. Cette auto évaluation sera nécessaire pour la réalisation des bilans de mi-stage et stage que vous devrez organiser avec votre tuteur et/ou le cadre du service.

N'oubliez surtout pas de vous positionner dans une démarche constructive d'apprentissage en faisant preuve de curiosité, de dynamisme et de motivation.

Nous vous rappelons également que dans ce cadre, l'usage du téléphone portable doit se limiter au strict nécessaire. L'apport d'information sur les réseaux sociaux concernant des personnes ou des lieux peut conduire à des sanctions.

Sur leur lieu de travail, les étudiants et élèves, tout comme les agents, sont soumis à l'obligation de neutralité du service public. Ils ne peuvent pas manifester leur appartenance religieuse par leurs propos ou le port d'un signe religieux. Toute forme d'incitation et pratique religieuse est également interdite sur le lieu et pendant le temps de travail. Ces interdictions valent, quelles que soient les fonctions exercées au contact ou non du public, pendant le temps de travail et sur le lieu de travail.

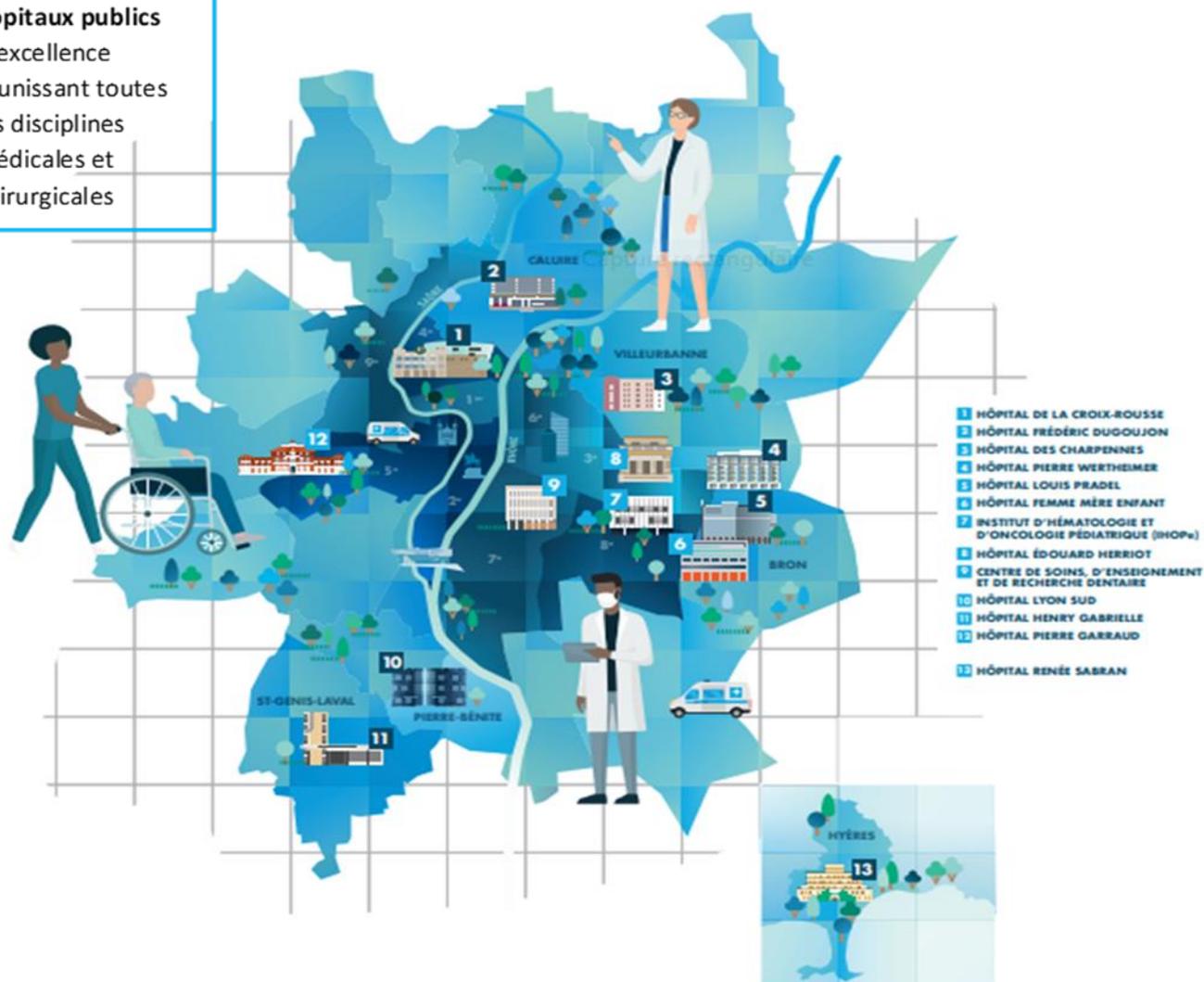
Bon stage.

FICHE 1

Présentation des Hospices Civils de Lyon

LES HCL : 2^{EME} CHU DE FRANCE

Forts de 200 ans d'histoire médicale, les **Hospices Civils de Lyon**, ce sont **13 hôpitaux publics** d'excellence réunissant toutes les disciplines médicales et chirurgicales



FICHE 1 bis

Présentation de l'établissement d'accueil

Un hôpital généraliste proposant une offre de soins complète :

Multiplés spécialités médicales et chirurgicales dont la cardiologie, la neurologie ainsi que l'orthopédie, l'urologie et la chirurgie digestive

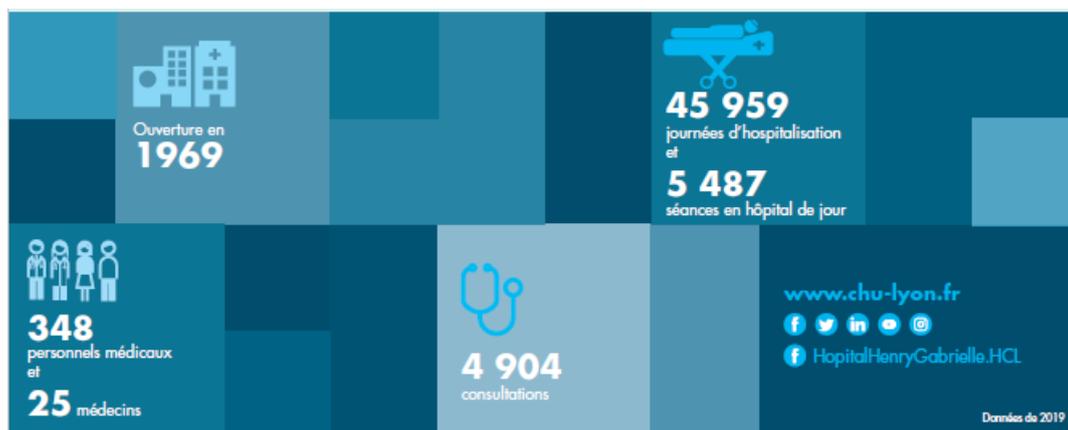
- ✓ Un établissement de référence dans la prise en charge des urgences, des femmes enceintes, de l'endométriose et des patients âgés.
- ✓ Associé à un campus universitaire de 4 000 étudiants.
- ✓ 1er site de cancérologie des HCL
- ✓ Centres européens en recherche clinique dont le Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et Institut Européen du Lymphome (CENS-ELI).

Hôpital Lyon Sud et Hôpital Henry Gabrielle

C'est aussi :

- Projet de rénovation des urgences, des blocs opératoires et des services de réanimation (BAURéals).
- Arrivée du métro B sur le site, prévue en octobre 2023.
- Maison hospitalière (hébergement des accompagnants et des patients avant l'hospitalisation).

Hôpital Henry Gabrielle



Ouvert en 1969 sur la commune de Saint-Genis-Laval, l'hôpital Henry Gabrielle est spécialisé dans la médecine physique et de réadaptation. Reconnu au niveau national, il est un établissement de pointe dans la rééducation des affections neurologiques, les prises en charge des blessures médullaires, traumatismes crâniens, suivis post-AVC, pathologies tumorales et dégénératives et en rééducation neuro-périnéale et sexologique.

L'hôpital Henry Gabrielle est situé sur la commune de Saint-Genis-Laval.
20 route de Vourles, 69230 Saint-Genis-Laval ;
Transports publics : Bus 17 - C10



Un nouvel hôpital dédié à la médecine de réadaptation

A l'horizon 2028, l'Hôpital Universitaire de Médecine de Réadaptation de Lyon (HUMR) : un nouvel hôpital au cœur du pôle hospitalo-universitaire du Groupement hospitalier Est des HCL.

Le repositionnement des activités médicales de l'hôpital Henry Gabrielle va prendre place au cœur du Groupement Hospitalier Est à l'horizon 2028, dans le cadre de la construction du nouvel Hôpital Universitaire de Médecine de Réadaptation de Lyon (HUMR), en partenariat avec le centre hospitalier Le Vinatier.

Ce nouvel Hôpital Universitaire de Médecine de Réadaptation de Lyon, sera situé à Bron, sur une parcelle commune entre le Groupement Hospitalier Est des Hospices Civils de Lyon et le centre hospitalier Le Vinatier.

Son implantation au cœur du Pôle neurosciences et de Recherche de Lyon constitue l'assise du projet médical, pour offrir aux patients une médecine physique et de réadaptation experte et innovante. Les interactions entre la recherche et les soins en rééducation neurologique et pédiatrique sont l'un des enjeux majeurs du projet, pour la prise en charge des patients.

Charte des apprenants aux Hospices Civils de Lyon

Cette charte, élaborée par un groupe de travail, composé de professionnels, validée par le groupe de pilotage du projet « tutorat- compagnonnage », s'adresse à tous les professionnels des Hospices Civils de Lyon concernés par l'encadrement des apprenants. Ceux-ci peuvent être des stagiaires des écoles, des professionnels nouvellement embauchés dans l'Institution, des professionnels en mobilité fonctionnelle, etc.

Elle vise à soutenir la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif de professionnalisation des apprenants, intégré au management des services, et caractérisé par trois niveaux d'action :

- > un service, organisé comme un service apprenant,*
- > un tuteur identifié qui assure l'ingénierie du parcours apprenant*
- > des professionnels de proximité chargés de compagnonnage.*

- 1.** L'encadrement des apprenants est une obligation réglementaire et/ou conventionnelle.
- 2.** L'encadrement des stagiaires des écoles sur les lieux de stage fait partie intégrante de la formation en alternance. La formation de ces stagiaires relève d'une responsabilité partagée entre les professionnels des écoles et ceux des secteurs accueillants.
- 3.** L'encadrement des nouveaux arrivants fait partie intégrante de la certification HAS (critère 3b)
- 4.** Le projet d'encadrement des apprenants fait partie intégrante du projet d'établissement des HCL, à travers le projet social et également dans le projet de soins des paramédicaux, décliné dans les fiches actions de pôle et d'unités.
- 5.** Le cadre de l'unité fonctionnelle est porteur de la responsabilité du projet d'encadrement, de la qualité du parcours apprenant, de son organisation et des évaluations. Il peut déléguer cette mission au(x) tuteur(s)
- 6.** L'encadrement des apprenants correspond à un processus individualisé de prise en charge, depuis l'accueil, la construction d'un parcours, l'évaluation par le cadre et / ou le tuteur, permettant la mise à disposition des moyens et compétences de l'ensemble des professionnels de l'unité.
- 7.** Les professionnels des unités, et ceux des écoles pour leurs stagiaires, accompagnent l'apprenant dans une démarche de réflexivité face aux situations, facilitent l'apprentissage de gestes et activités, qu'elles soient techniques, administratives ou de soins. Ils favorisent la construction d'une identité professionnelle pour les stagiaires des écoles et l'intégration dans l'équipe pour le nouvel arrivant.
- 8.** Les étapes de ce processus font l'objet d'un suivi et d'évaluations au moyen des supports de traçabilité mis à disposition par les écoles (type portfolio) et / ou propres aux unités fonctionnelles, en lien avec les fiches outils du guide institutionnel HCL (guide méthodologique du processus d'intégration et de professionnalisation des stagiaires et des nouveaux arrivants)
- 9.** Les apprenants ont des droits et des devoirs. Ils ont le droit d'être encadrés, et d'avoir un entretien d'évaluation. Ils sont responsables et acteurs de leur apprentissage, ils se doivent d'adopter un comportement conforme aux exigences et règles et valeurs professionnelles. Les stagiaires des écoles ont le droit de conserver leur position d'apprenants, alors que pour les professionnels, celle-ci ne peut être que transitoire.

Hospices Civils de Lyon

Rédaction : COPIL tutorat-compagnonnage - Validation : DPAS

FICHE 3

Présentation de l'unité et conditions d'accueil

INTITULÉ

Établissement : Groupement Hospitalier Sud

Adresse postale :

Hôpital Henry Gabrielle

20 Route de Vourles 69230, Saint Genis Laval

Pôle : PAM Soins de Suite et Rééducation

Intitulé du service, de l'unité :

Unité A1

Tél : 04 78 86 50 65

Localisation dans l'établissement

Pavillon J.BOURRET

1^{er} étage

TYPOLOGIE DU STAGE

Soins :

Courte durée

Longue durée, de suite et de réadaptation

Santé mentale et psychiatrie

Individuels ou collectifs sur lieux de vie

Spécialités ou orientation :

Rééducation neuro et motrice

Hospitalisation complète

Consultations

Hôpital de semaine

Hôpital de jour

CAPACITE D'ACCUEIL

Places : 40 patients/jour

ORGANIGRAMME

Cadre de santé :

Téléphone : 04 78 86 52 75

Maitre de stage :

Tuteur :

FICHE 4

Conditions d'accueil

ÉQUIPE DE SOINS			
	Nombre		Autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire
	Jour	Nuit	
Médecin	3		Ergothérapeutes Kinésithérapeutes APA Orthophonistes Psychologue Neuropsychologue Psychomotricien Diététicien
Cadre	1		
IDE	6		
ASD	2		
ASH	2		
Particularités / spécificités :			
HORAIRE DE L'ÉQUIPE		HORAIRE DE L'ÉTUDIANT	
		7H DE STAGE/JOUR + 30 minutes de repas Ou 10H /12H selon les spécificités de l'unité	
Jour : 8h-15h50 8h30-16h20 9h-16h50		Journée : 8h-15h50 8h30-16h20 9h-16h50	
Modalités d'encadrement : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil : accueil par l'équipe IDE-ASD : - Visite du service avec accompagnement jusqu'au vestiaire. - Entretien d'accueil avec le cadre de santé de l'unité. - Évaluation : à mi-stage : par les IDE - Évaluation : finale : IDE 			
Ressources mises à disposition : <ul style="list-style-type: none"> - Ressources informatiques via intranet (ordinateur en salle de soins) - Charte du patient hospitalisé (affichage service) - Livret d'accueil destiné aux patients (HHG, A1) 			
Informations pratiques : Accès à l'établissement, repas, vestiaires, tenues... Accès en bus par la ligne n°C10 et 17 <ul style="list-style-type: none"> - Vestiaire à disposition au sous-sol du pavillon - Tenues : les étudiants doivent posséder leurs propres tenues et en assurer l'entretien - Repas : possibilité de manger dans le service (mise à disposition d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes), ou self du personnel. 			

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFSI

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI

NON

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :

UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens

UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien être : besoins fondamentaux et attentes de la personne, soins quotidiens et bien-être, hygiène générale, équilibre alimentaire, prévention d'escarres, mobilisation, sécurité et ergonomie dans les soins

UE 2.10.S1 Infectiologie, hygiène : hygiène hospitalière, hygiène des mains, habillage professionnel, circuits propres et sales dans les établissements de soins, les moyens de lutte contre l'infection (désinfection, précautions standards, protocoles d'hygiène,...)

 A partir du semestre 3 :

UE 4.2.S2 Soins relationnels : concepts de relation, communication, négociation, communication non verbale et orale

UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques : risques liés aux soins, risque infectieux hospitalier, les comportements à risque

 A partir du semestre 4 :

UE 2.8.S3 Processus obstructifs : Accident Vasculaire Cérébral, phlébite et embolie pulmonaire, Bronchite Chronique Obstructive, occlusion intestinale

UE 3.3.S3 Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité : concept de collaboration, travail en équipe, délégation, autonomie professionnelle

 A partir du semestre 5 :

UE 5.4.S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires

UE 2.7.S4 Défaillance organique et processus dégénératifs : escarres

UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins : théories et processus de l'apprentissage et de l'évaluation

 A partir du semestre 6 :

UE 5.4.S5 Coordination des soins

UE 2.9.S5 Processus tumoraux : mécanisme de la cancérogenèse, caractéristiques des tumeurs malignes, classifications des tumeurs, épidémiologie, cancer de la moelle épinière

UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques : responsabilité infirmière en pharmacothérapie

FICHE 6

Situations cliniques prévalentes

Missions principales :

Soins à visée : éducative préventive diagnostique curative palliative

- Soins préventifs : Prévention des risques liés à l'alitement
- Soins curatifs : Pansements,
- Soins éducatifs : éducations aux auto-soins : gestion de la continence urinaire (auto-sondage) et fécale (suppositoire, peristeen), accompagnement à la rééducation

Caractéristiques de la population accueillie : Patients en situation de handicap

Patients présentant différentes pathologies neurologique (AVC, blessure médullaire, traumatisme crânien, SEP) et/ou orthopédique

Pathologies et/ou situations prévalentes :

- Prise en charge de l'incontinence
- Prise en charge de la dénutrition
- Prise en charge des troubles de la déglutition
- Prise en charge de personnes en situation de handicap
- Prévention du risque de chute

Protocoles de soins spécifiques, référentiel de bonnes pratiques :

GED (Gestion Electronique des Données)
Procédure de gestion du chariot d'urgence

Parcours de soins :

- Radiologie
- Hôpital de jour
- Rééducation (séance de kinésithérapeute, d'ergothérapie, balnéothérapie ...)

Habilitation au dossier patient Easily para médical

- Le cadre de santé :

- Identifie les étudiants éligibles à l'habilitation (IFSI des HCL),
- Procède à l'habilitation des étudiants concernés, sur le rôle « étudiant » et sur le périmètre CR de stage,
- En informe l'équipe infirmière

- L'étudiant infirmier :

- Se paramètre dans le CR où il est habilité
- Consulte et renseigne le dossier d'un patient dans le cadre de son champ de responsabilités pour assurer des soins sécuritaires et permettre la continuité des soins
- **Ne doit pas tracer l'administration du médicament en autonomie**
- **Ne doit pas utiliser la fonction « faire une demande pour moi-même » ou utiliser la fonction « bris de glace » pour rechercher un patient non présent dans l'unité**
- Ne doit pas utiliser le code d'un autre professionnel ou d'un autre étudiant
- Ne doit pas réaliser d'impression ou de photographie du dossier patient, ni échanger des informations concernant les patients avec des moyens non sécurisés (SMS, photos, mails personnels, réseaux sociaux) et des personnes non habilitées (ne faisant pas partie de l'équipe de soins).

Besoin d'aide ?

En cas de difficulté ou pour toute question / remarque :



support.habilitations_easily@chu-lyon.fr



654 choix 1

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNEFI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
 - ▶ Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
 - ▶ Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
 - ▶ Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
 - ▶ Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

